

et tournois. Un jour ce prince jouait avec beaucoup d'ardeur à la paume dans l'enceinte d'Ainai. C'était dans les fortes chaleurs ; la sueur ruisselait sur ses membres ; il eut soif et demanda un verre d'eau fraîche que Monte-Cuculli, son échançon, lui apporta. On dit que le dauphin se trouva subitement incommodé ; ce qu'il y a de certain, c'est que quatre jours après il mourut à Tournon.

Il y eut de tous côtés une rumeur générale : les uns prétendirent que cette mort était due à une pleurésie, les autres qu'elle était l'effet du poison. Monte-Cuculli fut arrêté, jugé, condamné, et c'est aujourd'hui que la sentence s'exécute.

— Vous direz ce que vous voudrez, père Renouard, mais à la place de messieurs de la justice je n'aurais pas condamné cet homme.

— Vous auriez eu ma foi, bien tort, maître Nicolas, et il n'y a pas quinze jours que j'ai entendu dire au prêche qu'une mort subite de prince ne peut être guère que le résultat d'un empoisonnement. Il est sûr qu'on n'a pu s'enquêter du fait à l'égard du dauphin, mais on a, dit-on, des raisons de croire que Charles-Quint n'est pas étranger à cette mort, et dès lors le seigneur Sébastiano Monte-Cuculli ne pouvait guère être que son complice.

— Ainsi, parce que le dauphin s'est donné une pleurésie, dont il est mort, il faut que l'on trouve un coupable ?

— Ecoutez donc, c'est assez juste, et nous ne savons pas... Mais tenez, tenez, voilà l'arrêt affiché, essayons d'approcher. Eh ! dites donc, Grégoire Burget, vous qui êtes savant comme un père de l'église, lisez, s'il vous plaît, la pancarte tout haut, nous sommes ici *prins* comme des anchois ; au moins chacun pourra entendre.

Grégoire Burget lut ce qui suit :

« Vu le procès criminel à l'encontre du comte Sébastiano de Monte-Cuculli, interrogatoires, confessions, recolements, confrontations, certain livre de l'usage des poisons